



FRAT'INFO

Le journal de votre Mutuelle

SOMMAIRE

01

❖ LE MOT DU PRÉSIDENT

02

❖ LES BRÈVES

- Des militants honorés
- Ouvrir un compte sur le site Internet de la mutuelle
- Rappel important sur les dépassements d'honoraires

03

❖ LE DOSSIER

Les Services de soins et d'accompagnement mutualiste

04

❖ INFOS/CONTACTS

❖ PARRAINAGE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ensemble, continuons à défendre les droits sociaux

Chers amis mutualistes,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la poursuite des crises et des violences, physiques, morales, sociales et politiques.

En cette nouvelle année, année électorale, notre attention devra se focaliser sur tous les programmes des candidats en matière de santé, tant sur le devenir de la Sécurité sociale que sur celui des mutuelles.

Fidèle à l'esprit mutualiste qui est le sien depuis maintenant 80 ans, la Fraternelle des Territoriaux reste attachée aux valeurs de solidarité et de proximité qui sont sa raison d'être.

Elle entend bien continuer à défendre ardemment l'égalité d'accès aux soins pour tous.

Pour ce faire, elle œuvre en permanence à contenir l'augmentation des cotisations, malgré de nombreuses contraintes réglementaires liées au désengagement progressif des remboursements de la Sécurité sociale répercuté sur les mutuelles.

Nous militons et continuerons de militer pour un droit universel d'accès aux soins, afin que tous soient égaux devant la

maladie et pour que les soins ne soient en aucun cas réservés aux plus riches.

Face à cette volonté politique, nous tenons à préserver notre esprit mutualiste.

La Fraternelle mène un combat acharné pour défendre le contrat labellisé dans les collectivités.

“ Nous militons et continuerons de militer pour un droit universel d'accès aux soins. ”

La labellisation des contrats santé est, pour les agents territoriaux, la liberté de choisir leur mutuelle, tandis que le conventionnement impose aux agents territoriaux une mutuelle choisie par l'employeur.

Le combat social reste entier, car nos politiques ne cessent de parler de déficits et d'économies, mais jamais des profits des industries pharmaceutiques et de la santé de leurs concitoyens, et pas davantage des richesses créées par l'économie sociale et solidaire.

Notre but est de redonner des valeurs humaines, et de remettre l'humain au centre des débats et non des profits.

Michel VANOTTI
Président de la Fraternelle





Des militants honorés

Le 2 décembre 2016, lors d'une réception, trois personnes du conseil d'administration de la Fraternelle ont été honorées par l'attribution de la **Médaille d'or de la Mutualité française** pour récompenser leur activité bénévole au service de notre mutuelle et de la Mutualité française. Michel Vanotti, président de La Fraternelle, a retracé leurs parcours en faisant ressortir notamment leur esprit d'engagement mutualiste.

Jean-Paul Benoit, président de la Fédération des mutuelles de France, a remis personnellement cette Médaille d'or à Clémentine Fillon, administratrice, pour plus de trente années de bénévolat au service de la Fraternelle des territoriaux. Christine Sage, administratrice et ancienne présidente, ainsi que Henri Drivas, administrateur et également ancien président de la Fraternelle, absents à cette cérémonie, se sont vu attribuer la même récompense pour des raisons identiques.

Nous les remercions pour le remarquable travail qu'ils ont accompli, permettant à la Fraternelle de poursuivre son rôle de mutuelle de proximité, de rester indépendante, performante et efficace en conservant l'esprit de solidarité et respectant les valeurs mutualistes.



Le 2 décembre, lors de la cérémonie.

Ouvrir un compte sur le site Internet de la mutuelle



De nouvelles modalités ont été mises en place et d'autres sont à venir sur le site Internet de la Fraternelle. Nous vous invitons à ouvrir un compte sur le site qui va vous permettre d'accéder, entre autres, à vos remboursements, à vos garanties, etc. www.fraternelledesterritoriaux.fr

Rappel important sur les dépassements d'honoraires

Aujourd'hui, nous sommes confrontés de plus en plus souvent à des dépassements d'honoraires. Ceux-ci peuvent varier de façon importante en fonction de la spécificité des soins ou de la spécialité du praticien.

Ces dépassements d'honoraires sont trop souvent importants et peuvent, selon votre niveau de garanties, avoir une influence significative sur le montant de vos remboursements (reste à charge important).

Nous vous conseillons de nous consulter avant d'accepter de régler un dépassement élevé à un médecin et vous invitons à vous rapprocher de nous avant de signer un accord. Nous vous recommandons de faire calculer au plus juste le montant de vos remboursements par la Fraternelle afin de connaître très précisément votre reste à charge.

BIEN INFORMÉS, AVEC VIVA MAGAZINE

Véritable référence en matière de santé et de protection sociale, Viva est un magazine de santé mutualiste indépendant.

Diffusé à 460 000 exemplaires, principalement auprès d'adhérents à des mutuelles de santé, Viva bénéficie d'une audience qui dépasse largement les frontières du mouvement mutualiste.

Aujourd'hui, Viva, ce sont de multiples rendez-vous avec l'information et un club des lecteurs.

Un magazine papier

Il vous est offert par votre mutuelle la Fraternelle. Vous le recevez désormais chez vous 4 fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

Vivamagazine.fr

C'est le site de la santé et de la prévention grand public lisible sur tous les supports. Abonnez-vous à la newsletter hebdomadaire qui l'accompagne, pour ne rien rater de l'actualité de la santé et de la prévention.

Vivalebog.fr

C'est le site de la protection sociale. Vous pourrez suivre au plus près l'actualité de la Sécurité sociale, de la mutualité et des politiques de santé. **En ce moment, vous pouvez y lire les interviews de tous les candidats à l'élection présidentielle. Viva a posé à chacun d'eux les mêmes questions sur le système de protection sociale et la santé.** Le blog s'accompagne, lui aussi, d'une newsletter, mensuelle, celle-ci. Abonnez-vous pour suivre au plus près l'actualité de la protection sociale.

Vivaclub.fr

Inscrivez-vous pour bénéficier jusqu'à 79% de réduction sur de nombreuses offres négociées pour vous par Viva (vacances, loisirs...).

La Fraternelle des Territoriaux est heureuse de vous offrir tous ces rendez-vous avec votre santé!





Services de soins et d'accompagnement mutualiste

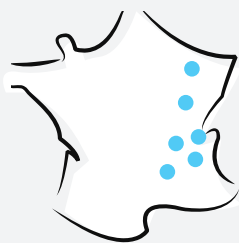


Votre mutuelle travaille en partenariat avec Mutuelles de France Réseau Santé, qui développe un réseau de soins de qualité et accessible à tous.

Mutuelles de France Réseau Santé (MFRS) fait partie de la Fédération des mutuelles de France, adhérente à la Fédération nationale de la mutualité française. A but non lucratif et inscrite dans l'économie sociale et solidaire, MFRS développe de nombreuses actions de prévention et d'accès à la santé dans ses 52 établissements et services mutualistes en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.

Des services dans 7 départements

- Ain
- Ardèche
- Côte-d'Or
- Isère
- Meurthe-et-Moselle
- Rhône



3 objectifs essentiels

- Permettre de conserver un capital santé et offrir l'accès aux soins les plus performants.
- Exercer une réelle influence sur l'offre globale de soins, tant au niveau de la qualité des prestations qu'au niveau des tarifs proposés.
- Influencer sur les politiques de santé dans une plus grande équité face à la vie et à la maladie.

Mutuelles de France Réseau Santé en chiffres

- 950 collaborateurs
- 90 000 personnes accueillies chaque année
- Une implantation dans 7 départements et 3 Régions
- 59 millions d'euros de chiffre d'affaires

- Le nombre, la taille et l'organisation de nos centres (mutualisation des moyens, répercussion des remises fournisseurs...) permettent de proposer des prix raisonnables et abordables.
- En associant des prix plus bas que ceux du marché, le tiers payant et les partenariats et conventionnements avec des mutuelles, nous pouvons garantir des restes à charge modérés, voire nuls dans certains cas.
- La démarche qualité actuellement développée dans tous les services du réseau a été élaborée sous l'autorité du scientifique de la Haute Autorité de santé pour l'ensemble des établissements médicaux et dentaires.

Mutuelles de France Réseau Santé développe des services de soins et d'accompagnement mutualiste (SSAM). Elle propose différents types de services, faisant chacun partie de réseaux nationaux.



MAGASINS D'OPTIQUE
Réseau les Opticiens mutualistes



CENTRES D'AUDITION
Réseau Audition mutualiste



CENTRES DENTAIRE ET D'ORTHODONTIE
Réseau national des centres de santé mutualistes



CENTRES MÉDICAUX ET SOINS INFIRMIERS
Réseau national des centres de santé mutualistes



LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS
Réseau Générations mutualistes



ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Réseau Générations mutualistes



INFOS PRATIQUES ET CONTACTS

Bulletin interne à la Fraternelle # 10 - Mars 2017

9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2 Édité en 4000 exemplaires • **Directeur de la publication** : Michel Vanotti • **Rédacteur** : Catherine Dutheil (Responsable de la commission communication) - Membres de la commission communication : Jean-Paul Martin, Jean-Philippe Provitolo, Clémentine Fillon, et Chérif Boutafa • **Maquette et réalisation** : CVM, Coopérative éditoriale - 01 49 88 52 37

Pour nous joindre et nous contacter :

ACCUEIL

9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

04 76 63 35 10

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

EMAIL

contact@fraternelle.fr

SITE INTERNET

www.fraternelledesterritoriaux.fr



CONVENTION CADRE - OPTIQUE AVEC MUTUELLES DE FRANCE RÉSEAU SANTÉ

Le conseil d'administration de la mutuelle la Fraternelle a signé une convention cadre-optique avec la MFRS (Mutuelles de France Réseau Santé).

Cette convention a pris effet le 1^{er} novembre 2016. Elle a pour but de vous permettre d'obtenir des lunettes de bonne qualité sans reste à charge, c'est-à-dire que vous n'avez rien à payer sur une gamme de montures et de verres proposée dans les magasins les Opticiens mutualistes.

Il est important que, lors de votre visite dans un des centres ci-contre, vous indiquiez au personnel qui vous accueille que vous êtes à la mutuelle la Fraternelle des territoriaux et que vous souhaitez bénéficier de la gamme de produits (verres et montures) vous permettant de ne rien avoir à payer.



LES OPTICIENS MUTUALISTES PRÈS DE CHEZ VOUS

GRENOBLE • 17, boulevard Edouard-Rey • 04 76 87 81 49

ÉCHIROLLES • 1, rue de Normandie • 04 76 22 00 45

SAINT-MARTIN-D'HÈRES • 166, av. Ambroise-Croizat • 04 76 51 72 70

BRIGNOUD • 13 bis, boulevard de la Libération • 04 76 71 57 97

VIROIR • 14, place de la République • 04 76 05 58 48

BOURGOIN-JALLIEU • 6, place du 23-Août-1944 • 04 74 93 64 02

VIENNE • 31, cours Briller • 04 74 78 86 60

PONT-DE-CHÉRU • 20, rue Centrale • 04 78 32 17 67

COUPON DE PARRAINAGE

Pour profiter de notre offre parrainage, remplissez ce bulletin directement avec votre filleul, puis déposez le à la Fraternelle.

ADRESSE :
9, rue du Général-Ferrié - BP 42542
38035 GRENOBLE Cedex 2

Pour vous

20€
en chèque cadeau

Pour votre filleul

1 MOIS
de cotisation offert*

PARRAIN

N° adhérent
Nom
Prénom
Adresse
.....
.....

FILLEUL

Nom
Prénom
Tél.
Adresse
.....
.....